



**Animateur contractuel  
31 heures annualisées  
Contrat pour l'année scolaire 2022/2023**

**MISSION GENERALE**

Sous l'autorité du responsable de Service Enfance, l'animateur intervient au sein de différentes structures ALSH : Pause méridienne élémentaire, Périscolaire maternelle et élémentaire, Ateliers éducatifs Multisports, Accueil périscolaire du mercredi et des vacances scolaires (1 semaine petites vacances, sauf Noël, et 3 semaines de juillet).  
Il accueille et anime des groupes de mineurs.

**ACTIVITES PRINCIPALES**

- Travail en concertation avec le responsable de service
- Participe à la définition du projet pédagogique de service
- Applique les instructions délivrées par le responsable de service en conformité avec le cadre réglementaire de son activité
- Accueille le public et conçoit, propose et met en œuvre des activités éducatives d'animation et de loisirs dans le cadre du projet pédagogique du service
- Seconde le responsable dans les relations avec les familles

Participe à l'évaluation des activités proposées

**ACTIVITES SPECIFIQUES**

Participe à l'animation d'évènements ponctuels annuels

**COMPETENCES ET SAVOIRS REQUIS**

<b>Savoir Faire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les réglementations liées à son secteur (DDCS, CAF...)</li> </ul>
<b>Savoir ETRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discrétion</li> <li>• Rigueur</li> <li>• Autonomie</li> <li>• Sens des relations humaines</li> <li>• Sens des responsabilités</li> <li>• Confidentialité</li> <li>• Etre à l'écoute du personnel</li> <li>• Diplomatie</li> </ul>
<b>Savoirs Complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeurs de l'éducation populaire</li> <li>• Maitriser l'outil informatique et les logiciels spécifiques</li> </ul>
<b>Temps &amp; durée du travail</b>	TNC 31H00 annualisées
<b>Diplômes</b>	Titulaire à minima d'un des diplômes suivants : BAFA, BAPAAT/BPJEPS LTP ou APT, CAP petite enfance
<b>Déplacement</b>	Oui

**EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE SCOLAIRE**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
11h30-18h15	11h15-13h30	7h30-18h15	11h30-18h15	11h30-13h30	
	16h30-18h15			16h15-18h15	
Total					33

**EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE VACANCES SCOLAIRES**  
A déterminer avant chaque période de vacances